

Jeu concours – Quiz 100% gagnant « l'été indien avec Evasia »

ARTICLE 1

La société organisatrice SARL EVASIA, dont le siège social est établi à CS 90120- Route de Villiers en Lieu – 52 100 Saint Dizier, organise un jeu-concours intitulé « Jeu concours – Quiz gagnant Evasia été indien 2021 ».

ARTICLE 2 : Participation

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Le jeu est ouvert à toute personne physique, résidant en France métropolitaine et en corse et est limité à une seule participation par foyer, même nom, même adresse. Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille. La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 3 : Accès et durée

Le concours est accessible à l'adresse suivante : <https://kx1.co/quiz-ete-indien-evasia>

Les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Le concours débute le 13/08/2021 à 09h00 et prend fin le 05/09/2021 à 23h59.

ARTICLE 4

Le nombre de participation est limité à une seule participation par joueur et par jour (même nom, même prénom et même adresse email) et une seule participation par famille (même nom, même adresse email). En cas de participation multiple d'un joueur, celui-ci sera éliminé d'office du présent jeu-concours. La participation au Jeu implique une attitude loyale, dans le respect du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier et/ou de ne pas attribuer les lots aux participants ayant méconnu les dispositions du présent règlement, notamment par fraude, voire, d'engager des poursuites contre eux devant les juridictions compétentes. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 : Principes du jeu et désignation des gagnants

Il s'agit d'un jeu de type « Quiz » dans lequel le joueur doit répondre à une série de question pour valider sa participation au jeu.

Un tirage au sort final parmi tous les participants aura lieu le 6 septembre 2021 à 10h00

Le grand gagnant sera annoncé sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/Evasia.Location.CampingCars> .

ARTICLE 6 : Dotations

Ce jeu concours est 100% gagnant, il est doté de plusieurs lots

- **Pour le gagnant du tirage au sort :** Un séjour de trois jours en camping-car profilé d'une valeur de 350 euros TTC. La réservation du week-end en camping-car Profilé se réalisera auprès de la réservation centrale de Evasia au 0 969 393 209. La prise en charge du véhicule s'effectuera dans le réseau de location Evasia et suivant disponibilité des véhicules. La location aura lieu avant le 30/09/2022 sauf pendant les mois de juillet et août 2022. Tout changement de catégorie et ajout de service (assurance complémentaire / forfait kilométrique supplémentaire / jour supplémentaire / équipement supplémentaire / ...) faisant l'objet d'un complément tarifaire sera réglé par le gagnant – locataire. A l'inverse aucun remboursement ne sera effectué. Liste des stations de départ [ici](#). La renonciation du gagnant à sa dotation ou son impossibilité à en profiter n'octroi aucune compensation.
- L'ensemble des participants remporteront un code promo de 10% valable sur <https://www.evasia.fr/>, il s'agit d'un code promo de 10% non cumulable valable pour toutes locations de 4 jours minimum, dans toutes les agences et sur tous les véhicules disponibles selon conditions générales de ventes (hors assurance et options complémentaires). Ce code est valable pour toute réservation effectuée à partir du 13/08/2021 pour un départ à partir du 28/08/2021 et un retour maximum le 30/09/2022. Pour bénéficier de la remise, le code est à communiquer lors de la réservation sur le site internet evasia.fr (étape 5) ou auprès de la réservation centrale au 0969 393 209.
- L'ensemble des participants remporteront un code promo de 15% valable sur <https://www.evasia.fr/>, il s'agit d'un code promo de 15% non cumulable valable pour toutes locations de 4 jours minimum, dans toutes les agences et sur tous les véhicules disponibles selon conditions générales de ventes (hors assurance et options complémentaires). Ce code est valable pour toute réservation effectuée à partir du 13/08/2021 pour un départ à partir du 28/08/2021 et un retour maximum le 02/10/2021. Pour bénéficier de la remise, le code est à communiquer lors de la réservation sur le site internet evasia.fr (étape 5) ou auprès de la réservation centrale au 0969 393 209.

ARTICLE 7 : Modalités de mise en possession des lots

Les lots non cessibles ne peuvent être échangés contre d'autres lots, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service. La société organisatrice se réserve toutefois la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer le prix offert par un prix de même valeur. La renonciation du gagnant à sa dotation ou son impossibilité à en profiter n'octroi aucune compensation.

ARTICLE 8 : Copie du présent règlement

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : CLC Financière – Jeu concours – Quiz gagnant Evasia été indien 2021 - CS 90120 - Route de Villiers en Lieu – 52 100 Saint Dizier. Les frais engagés par le participant pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (à la même adresse) accompagnée d'un RIB et d'un justificatif.

ARTICLE 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par la société organisatrice. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents, nonobstant appel en garantie ou

pluralité des défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé par requête.

ARTICLE 10 : Publicité

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs nom, prénom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.